

MARCHÉ D'ART DE NOËL 2025
29 et 30 novembre

Le Festival des arts tiendra une deuxième édition de son marché d'art de Noël axé exclusivement sur les œuvres d'art de petits formats ainsi que sur les produits dérivés. Différent des marchés de Noël traditionnels, ce projet vise essentiellement à mettre à l'avant-scène les créations des artistes visuels et faire la promotion de l'achat de produits artistiques originaux.

Le marché d'art de Noël se tiendra cette année au Pavillon du Grand Coteau (2510, boul. de Mascouche). Bien connue des artistes qui viennent exposer lors de notre Rendez-vous annuel, cette belle grande salle lumineuse est jointe au Parc du Grand-Coteau, visité à l'année,

Horaire du marché

Montage :	**Samedi 29 novembre :**	**8 h à 10 h**
Ouverture au public :	**Samedi 29 novembre :**	**10 h à 17 h**
	Dimanche 30 novembre :	**10 h à 16 h**
Démontage :	**Dimanche 30 novembre :**	**16 h à 18 h**

CONDITIONS DE PARTICIPATION

-L'activité s'adresse à tous les artistes, émergents ou professionnels, résidents au Québec;
-Le participant doit avoir 18 ans ou plus ;

-L'installation se fera sur tables majoritairement. Quelques emplacements pourront avoir un panneau en plus de la table (panneau perforé de 4' x 8' installé à l'horizontal). Ces emplacements sont toutefois en quantité moindre.

-Les médiums suivants sont permis :

- **Tous les médiums de peinture et de dessin ;**
- **Les techniques mixtes (transfert, collage, peinture mixte);**
- **La photographie (si imprimée);**
- **Art numérique (si imprimé);**
- **Estampe, gravure, eau-forte;**
- **Sculpture de petits formats**

-La dimension maximale des œuvres est de 256 pouces carrés. L'encadrement n'est pas obligatoire à l'exception des œuvres produites sur papier **et qui**



seront exposées sur panneau. Pour les présentations sur table, les œuvres sur papier peuvent être simplement proposées dans des enveloppes protectrices.

-Les œuvres non encadrées doivent avoir un aspect fini (côtés peints ou finis de manière esthétique) ;

Au niveau des produits dérivés, sont acceptés :

Les cartes de souhaits et reproductions diverses
Les objets décoratifs et utilitaires à l'image des œuvres de l'artiste et dans le style de ses œuvres.

Exemple : des boucles d'oreilles exécutés dans le style d'œuvres de l'artiste ou des sacs à main sur lesquels sont reproduites ses œuvres, etc.).

L'exposant-e devra fournir une liste des produits dérivés qu'il-qu'elle souhaite présenter.

Le Festival se réserve le droit de refuser des produits qu'il juge être sans rapport avec la production artistique de l'exposant-e et qui ne respectent pas les conditions de participation.

-Par souci d'uniformité, chaque participant doit prévoir une **nappe noire** suffisamment grande pour couvrir sa table de présentation (6 pieds).

-Le participant doit prévoir ses fiches techniques, listes de prix, etc.

Le matériel d'exposition est permis sur la table seulement. Aucune installation au sol n'est acceptée.

-Toutes les œuvres doivent être des créations originales. Aucune copie d'œuvres déjà existantes n'est acceptée. Les preuves de l'originalité et de l'authenticité de l'œuvre pourraient être demandées;

-L'artiste doit être présent.e ou représenté.e pour procéder à la vente de ses œuvres (les transactions seront faites en argent, par virement Interac, crédit (le Festival des arts disposera de l'application Square) ;

Le Festival des arts fournira à chaque artiste une identification de sa table à son nom.

Un poste d'emballage en libre-service sera prévu sur place.

Cantine de café, chocolat chaud et viennoiseries sur place, décoration et musique d'ambiance



INSCRIPTION ET TARIFS

Table de 6pi. Seulement : **100 $**
Table de 6pi et un panneau 4’ x 8’ : **150 $**

À moins d’avis contraire, une seule table par artiste ou une table et un panneau. Dans le cas où des tables seraient libres, nous aviserons les participants.

Le festival souhaite attirer des visiteurs avec **des prix de présence dans des sacs ou paniers cadeaux**. L’artiste acceptant d’offrir une petite œuvre ou un produit dérivé pourra l’indiquer sur le formulaire d’inscription.

Également, pour soutenir les activités du Festival, nous procéderons à un **encan silencieux.** Les artistes souhaitant participer pourront offrir 50% ou 100% des profits de la vente de leur œuvre soumise, soit un petit format n’excédant pas 10po x 10po (cadre inclus s’il y a lieu).

Date Limite : 15 octobre 2025

Compléter le formulaire en ligne : https://forms.gle/Bc4uL7HXVhoMhkck9

-Dans le but de maximiser la diversité des styles, le Festival des arts procédera à la sélection des participants. Les réponses d’acceptation ou de refus seront transmises par courriel;

Une fois accepté, l’artiste devra acquitter ses frais d’inscription par virement Interac au plus tard le **1er novembre 2025.**

Au plaisir de vivre ce marché d’art avec vous !